



Une approche du fonctionnement interne de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Trois sous-ensembles de communes se détachent

L'analyse en réseaux est une approche parmi d'autres permettant d'appréhender l'organisation spatiale d'un territoire. Appliquée aux mobilités internes à la métropole Aix-Marseille-Provence, elle décompose ce territoire en trois sous-ensembles de communes : « Marseille - Aubagne », « Aix-en-Provence - Gardanne » et « Ouest Métropole ». Le périmètre de ces trois réseaux inframétropolitains est particulièrement stable selon le flux analysé. Il a par ailleurs très peu évolué au cours des dernières années.

Sylvain Adaoust, Insee

La métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) compte 1 835 700 habitants en 2011. Ce territoire, dont les contours sont très proches du périmètre de l'aire urbaine de Marseille - Aix-en-Provence, est un espace cohérent du point de vue des déplacements domicile-travail : 96 % des habitants actifs de la métropole AMP (soit près de 677 000 personnes) travaillent au sein même du territoire métropolitain.

Ces mobilités dessinent-elles des sous-espaces de relations privilégiées entre les 93 communes de la métropole AMP ? Pour répondre à cette question et décrire le fonctionnement interne du territoire, plusieurs approches sont possibles.

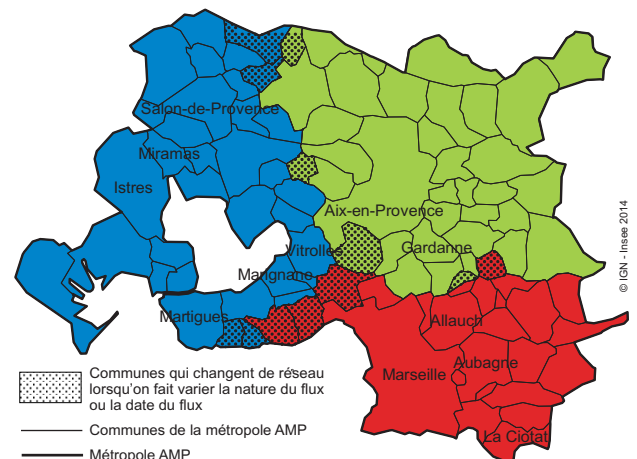
L'une d'entre elles, qui s'appuie sur les mouvements de populations et d'établissements entre communes, envisage le territoire comme un ensemble de réseaux. Dans ce document, un réseau se définit comme un ensemble de communes d'un seul tenant qui se caractérise à la fois par une forte intensité des relations internes et par des connexions moins importantes avec les communes extérieures. Un territoire peut donc s'appréhender comme un système en réseaux dès lors qu'il est composé de sous-ensembles d'échanges préférentiels. Selon la nature des flux et la prise en compte ou non de l'environnement du territoire étudié, le nombre de réseaux (ou de sous-ensembles) et leurs contours géographiques peuvent varier.

L'analyse des migrations résidentielles de la population (déménagements), des déplacements domicile-travail et des transferts d'établissements (établissements qui changent

d'adresse), est une manière d'envisager la structuration du territoire sous l'angle des mobilités liées à l'emploi. Au sein de la métropole AMP, ces flux définissent trois réseaux inframétropolitains : « Marseille - Aubagne », « Aix-en-Provence - Gardanne » et « Ouest Métropole ». La composition de ces trois

1 Métropole Aix-Marseille-Provence : trois sous-ensembles de communes se détachent

Composition des trois sous-ensembles de communes au sein d'AMP



Les communes mentionnées comptent plus de 20 000 habitants en 2011.

Source : Insee, Recensements de la Population, Répertoire des Entreprises et des Établissements



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE



2 Chiffres clés des trois sous-ensembles métropolitains

	Marseille - Aubagne	Aix-en-Pce - Gardanne	Ouest Métropole	Ensemble Métropole AMP
Nombre de communes	25	36	32	93
Surface (km ²)	810	1 270	1 080	3 160
Population résidente	1 088 300	331 700	415 700	1 835 700
Emploi (au lieu de travail)	415 800	152 200	167 300	735 300
Actifs résidents en emploi	399 700	138 600	166 600	704 900
Part des actifs qui résident et travaillent sur le territoire (%)	88	73	75	96

Source : Insee, Recensement de la population 2011

sous-ensembles est obtenue par agrégation progressive des 93 communes jusqu'à atteindre un « optimum statistique ». Cela signifie que, parmi tous les regroupements de communes possibles, ce découpage en trois sous-ensembles correspond à l'organisation en réseaux la plus pertinente, au sens où la qualité statistique du partitionnement est maximale.

La géographie de ces trois réseaux varie très peu en fonction du type de flux considéré : les déplacements domicile-travail (de l'ensemble des actifs ou seulement des cadres des fonctions métropolitaines), les transferts d'établissements et les migrations résidentielles (de l'ensemble de la population comme des seuls actifs) dessinent à peu de choses près les trois mêmes sous-ensembles de communes à l'intérieur de la métropole. En outre, le profil de ces trois sous-territoires n'a pas évolué au cours des dernières années (depuis 1999 en ce qui concerne les déplacements domicile-travail et les migrations résidentielles ; depuis 2009 pour les transferts d'établissements).

Seules une douzaine de communes « basculent » de l'un à l'autre de ces trois sous-territoires selon la nature du flux ou sa période : Mallemort, Vernègues et Charleval (localisées à la limite entre « Ouest Métropole » et « Aix-en-Provence - Gardanne »), Saint-Savournin et Belcodène (en bordure de « Marseille - Aubagne » et « Aix-en-Provence - Gardanne ») et enfin Cabriès, Les Pennes-Mirabeau, Le Rove, Ensùès-la-Redonne, Carry-le-Rouet et Sausset-les-Pins (tout au long de la frontière entre « Ouest Métropole » et « Marseille - Aubagne »).

Que l'on considère la métropole comme un territoire isolé ou que l'on tienne compte de ses interactions avec les communes alentour (situées à moins de 30 kilomètres de ses frontières), le périmètre des trois réseaux formés par les transferts d'établissements ne varie pas. En revanche, pour les navettes domicile-travail et les migrations résidentielles, la prise en compte des échanges avec les communes limitrophes modifie le profil des trois sous-ensembles métropolitains.

Le réseau « Marseille - Aubagne » comporte 25 communes et abrite plus de 1 088 000 habitants ; 88 % des actifs ayant un emploi et résidant sur ce sous-territoire y travaillent. Les déplacements s'y

structurent essentiellement autour d'un pôle principal, Marseille, et d'un pôle secondaire, Aubagne.

« Aix-en-Provence - Gardanne » regroupe 36 communes et compte plus de 331 700 résidents. 73 % des actifs en emploi y habitent et travaillent aussi. Ce sous-territoire s'organise autour d'un pôle d'échanges principal et quasi unique : Aix-en-Provence.

Enfin, 32 communes composent le réseau « Ouest Métropole », où habitent 415 700 personnes. Les trois quarts des actifs résidents de ce sous-territoire y travaillent. Plusieurs pôles de taille moyenne et d'influence comparable structurent cet espace : Martigues, Istres, Salon-de-Provence, Vitrolles, Marignane, Fos-sur-Mer, Berre-l'Étang ou encore Miramas.

Définis par leur forte cohérence interne, ces trois sous-ensembles de communes ne sont cependant pas hermétiques entre eux : de nombreuses mobilités les relient. En 2011, près de 100 000 personnes se déplaçaient d'un sous-territoire à l'autre pour rejoindre leur lieu de travail ; 2 000 transferts d'établissements ont eu lieu entre les trois réseaux sur la période 2011-2013, et près de 50 000 déménagements en cinq ans (selon le recensement de la population de 2008).

Par ailleurs, les réseaux de mobilités sont une composante parmi d'autres de la structuration spatiale du territoire. Ainsi, le fonctionnement interne de la métropole AMP peut notamment s'appréhender, de manière complémentaire, sous l'angle de l'accessibilité des équipements. Cette approche dessine alors d'autres sous-ensembles métropolitains (*encadré*). ■

Organisation en réseaux et accessibilité des équipements, deux approches complémentaires du fonctionnement du territoire

Cette approche du fonctionnement du territoire par son organisation en réseaux est détaillée dans un recueil de cartes qui fournit l'ensemble des résultats obtenus. Pour chaque flux (déplacements domicile-travail, transferts d'établissement et migrations résidentielles), à différentes dates et pour chaque périmètre envisagé (métropole AMP ou élargissement aux communes limitrophes), la carte des réseaux inframétropolitains correspondants figure dans le **dossier n° 1 « Deux approches du fonctionnement interne du territoire »** disponible sur insee.fr.

Outre l'organisation en réseaux, de nombreuses approches du fonctionnement du territoire peuvent être envisagées. La structuration de l'espace par les lieux d'implantation des équipements est l'une d'entre elles : quels sont les sous-territoires délimités par l'accès des habitants aux équipements et services ? Le dossier présente cette démarche alternative. Trois scénarios sont envisagés à partir de la gamme dite « supérieure » issue de la Base Permanente des Équipements (BPE) 2013 : accessibilité aux 41 équipements de la gamme, accessibilité aux 14 équipements les plus rares, et enfin accessibilité à une liste de 14 équipements représentative de l'ensemble des domaines existants (santé, enseignement, transports et déplacements, commerces, services aux particuliers, sports-loisirs et culture). Pour chacun de ces trois cas, la carte des pôles de services existants de la métropole AMP, celle des liens de chaque commune vers les communes équipées les plus proches et celle des bassins d'accessibilité ainsi constitués figurent dans le dossier.

Enfin, la dernière partie du dossier confronte les résultats des deux approches (organisation en réseaux et accessibilité des équipements).

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Patrick Redor
Rédacteur en chef :
Claire Joutard

ISSN : 2417-1417 (en ligne)
© Insee - Mission Métropole 2014

Pour en savoir plus

- « Métropole AMP - Deux approches du fonctionnement interne du territoire », *Insee Dossier Paca n° 1*, décembre 2014
- « Métropole AMP - Offre foncière économique : 25 zones de concentration de l'emploi à enjeux », *Insee Analyses Paca n° 5*, octobre 2014
- « Métropole AMP - Les services présentiels qualifiés, moteur du développement économique », *Analyse n° 39*, Insee Paca, décembre 2013
- « Métropole AMP - Un territoire fragmenté, des solidarités à construire », *Analyse n° 34*, Insee Paca, octobre 2013
- « Réseaux d'aires urbaines : un fonctionnement régional ou plus localisé », *Synthèse n° 64 et Dossier n° 13*, Insee Paca, octobre 2013

